

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 1

Artikel: La collaboration de la femme à la vie économique de son pays

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous... et à l'étranger

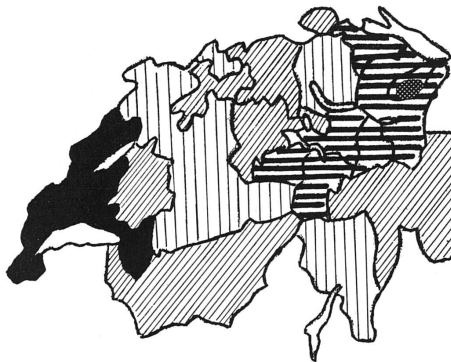
En 3 cartes, le raccourci historique du suffrage féminin en Suisse

I. Premières tentatives : avant 1927



- 1919 NE : droits cantonaux et communaux; 30,8 % de oui
 1920 ZH : idem; 19,6 % de oui
 1920 BS : idem; 35 % de oui
 1921 GL : idem; rejeté par la Landsgemeinde.
 1921 SG : idem; 31,6 % de oui
 1921 GE : idem; 31,9 % de oui
 1923 ZH : électoralat et éligibilité pour les autorités de district et les autorités communales; 27,2 %
 1926 BL : droit de vote et électoralat pour les affaires scolaires et d'assistance; 48,7 % de oui
 1927 BS : droits cantonaux et communaux; 29,2 % de oui

II. 1959 : votation fédérale (droit de vote et électoralat en matière fédérale).



- plus de 51 % de oui (GE, NE, VD)
 de 50 à 35 % de oui (BS, BL, TI, ZH, BE)
 de 35 à 20 % de oui (SH, VS, SO, FR, ZG, AG, GR, LU)
 de 20 à 14 % de oui (TH, NW, SG, GL, AR, UR, SZ, OW)
 4,9 % de oui (AI)

III. Situation à fin novembre 1970



- droits cantonaux et communaux
 principe du suff. fém. admis
 droits communaux seulement
 droits partiels

La collaboration de la femme à la vie économique de son pays

SÉMINAIRE DES NATIONS UNIES MOSCOU 1970

(ASF) Des délégués de près de 40 pays et des représentants de 20 organisations non gouvernementales (ONG) avaient été invités à participer à un séminaire à Moscou. La Suisse n'était pas parmi les invités, mais par hasard, trois Suissesses y assistèrent comme représentantes des ONG : Mlle Marthe Gosteli pour le Zonta international, Mlle Alice Arnold pour les Unions chrétiennes féminines (U.C.F.) et le Conseil mondial des Eglises, Mlle Elisabeth Feller pour l'Association internationale des femmes de carrières libérales et commerciales. Avec les Russes, près de 100 personnes — presque uniquement des femmes — prirent part aux séances.

L'ordre du jour portait quatre points principaux de discussion :

1. Importance de la collaboration de la femme dans la vie économique de son pays.
2. Préparation de la femme à cette collaboration (éducation et formation professionnelle à tous les degrés).
3. Conditions permettant aux femmes de combiner travail professionnel, tâches familiales et devoirs civiques.
4. Rôle des autorités, des ONG et de la société en général pour la réalisation de ces conditions et pour l'application de l'art. 10 de la Déclaration sur la suppression de la discrimination de la femme.

Deux jours de séances complets étaient prévus pour chacun de ces quatre points, auxquels s'ajoutèrent la séance d'ouverture, le débat général d'introduction et les conclusions : au total dix journées de travail.

Le séminaire était dirigé par Mme Tatjana Nikolajewa, qui fut pendant longtemps, déléguée de l'URSS à la Commission de la condition de la femme de l'ONU ; chacun des quatre points du programme était introduit par une autre présidente qui dirigeait aussi les discussions. A côté de la présidente, se tenait Mme Margaret Bruce la spécialiste des Nations Unies préposée aux questions concernant les femmes.

Ce furent surtout les déléguées des pays en voie de développement qui prirent la parole, on put ainsi constater, une fois de plus, à quel point il est difficile d'élaborer des directives communes pour un thème donné en partant de bases aussi différentes. La discussion aboutit pourtant à des conclusions et à des recommandations insistant sur la nécessité de la collaboration de la femme dans tous les domaines, avant tout également dans la vie économique.

Facilités égales d'instruction et de formation pour le choix et le perfectionnement d'une profession, éducation de l'homme et de la femme en vue d'une responsabilité partagée dans la vie familiale, nécessité d'influencer l'opinion publique, conditions particulières permettant à des femmes ayant des charges familiales d'exercer une profession : toutes ces conditions préalables furent admises comme étant indispensables pour arriver au but proposé.

De leur côté, les Nations Unies devraient s'efforcer d'éveiller la compréhension des pays membres afin qu'ils créent des bureaux régionaux et organisent des séminaires par régions.

Diverses requêtes furent adressées au B.I.T. qui n'avait, malheureusement, pas envoyé de représentant à ces séances.

Un précieux appui :

LA FONDATION POUR LA FORMATION CIVIQUE

En cours d'exercice, la Fondation a assuré la publication d'une série d'articles de Jacqueline Hochstetter, parus dans le « Genevois » sur la revision du droit de la famille, qui traitent des sujets suivants :

- La revision du Code civil suisse ;
- Les conséquences du mariage ;
- La filiation légitime ;
- L'adoption ;
- La filiation illégitime ;
- Le divorce ;
- Les régimes matrimoniaux.

Les travaux de préparation d'une nomenclature de publications d'éducation civique, en allemand, ont été terminés en cours d'exercice.

La brochure de Mlle Elisabeth Nägeli, Dr en droit, sur la direction d'association (Vereinsleitung) répond à un besoin certain.

L'enquête de Mme S. Chapuis-Bischof, de Lausanne, membre du Conseil de la Fondation, sur les élections communales du canton de Vaud, la proportion de candidatures féminines, le nombre des élues et leur appartenance politique, dont notre journal a parlé, a été financé par la Fondation.

DES COURS APPRÉCIÉS ET INDISPENSABLES

De nombreux cours d'éducation civique ont été subventionnés par la Fondation (légalisation scolaire, impôts, politique et législation économique, réglementation de la fermeture des magasins, problèmes de l'industrie, droit criminel et son application, politique agraire, protection des eaux, protection civile, revision de la Constitution fédérale, la convention des droits de l'homme, la femme des pays communistes, les événements politiques internationaux, évolution de situation de la femme, collaboration des femmes au sein des partis, etc.).

La Fondation a subventionné encore les travaux de sept « Frauenpodien » du canton de Zurich et de quatre « Podien » nouvellement créés du canton de Soleure, pour une somme de Fr. 4000.— environ. L'activité de ces « Podien », communautés ad hoc de femmes s'intéressant à la chose publique, a rencontré un intérêt marqué de la part du public et des autorités. Mme Wihr-Heuer, Schönenwerd, membre du Conseil de Fondation, a donné des précisions sur leur but et leur activité à l'occasion de la séance du Conseil de décembre 1969. Mme Scheurer, de Meilen, a complété ces informations par un commentaire des expériences de Meilen. Le but des « Podien » est d'informer les femmes de manière objective et de les aider à se faire une opinion et à participer à la discussion des problèmes civiques.

Les comptes de 1969 présentent des dépenses de l'ordre de Fr. 24 000.—.

L'ancienne présidente du Centre de liaison de Thurgovie Anna Walder, qui a exercé une activité intense dans le domaine de l'éducation civique, commente ses expériences dans un article publié dans le journal agricole « Die Gruene » par ces considérations :

« ... La participation élevée à nos cours prouve que les femmes qui s'intéressent à la chose publique apprécient cette possibilité de s'informer. Le contact qu'elles peuvent établir avec les conférenciers et les participants à ces cours, l'échange d'idées et les relations humaines qui s'y nouent leur sont chers et supportent facilement la concurrence de la télévision. Nous femmes devons encore beaucoup apprendre si nous voulons participer activement à la vie publique. La collaboration consciente qui ne craint pas l'affrontement de conceptions différentes est chose à apprendre et à exercer... »

Notre Fondation s'est efforcée aussi en cours d'exercice de cette année d'appuyer les efforts dans ce sens,

Hedi Leuenberger-Köhli,